



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 septembre 2022

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 01 septembre 2022 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence de M. Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers	Présent(s) : Sylvia Potier, Patrick Trifi, Micheline Wannepain, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Birembaut, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Carine Florent, Eric Monchicourt, Lætitia Millecamp, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, Agathe Mahmoudi, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, Émeline Kessler et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Philippe Lambert, Jean Claude Priez	
En exercice : 33	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Florian Renard à Eric Warmoes, Marie-Louise Nassar à Carine Florent, Karine Lippert à Aymeric Robin, Jocelyne Dussautois à André Kaczor, André Couplet à Sylvia Potier, Marie-Josée Paillousse à Jeanne Barbieux, David Belurier à Jean-Paul Birembaut	
Présents 23 / 33		
Votants 30 / 33	Absent(s) / Excusé(s) : Eddy Zdziech,	Absent(s) : Maklouf Bouaoud, Jean-Marc Looten
Secrétaire de séance Véronique Hubert	DELIBERATION 2022.04.04	Accès à la culture pour tous - Gratuité des prêts de livres et documents à la médiathèque Louis Aragon

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques et le développement de la lecture pour tous, dont l'objet est de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, aux loisirs mais également à la recherche et aux savoirs, notamment dans ses articles 2 et 3 de ladite loi.

Considérant que la ville de Raismes est inscrite dans le réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et que celle-ci s'engage à rendre gratuits les emprunts de livres et documents à partir du 1er septembre 2022,

Considérant qu'une des missions principales de la médiathèque Louis Aragon consiste à favoriser le développement de l'éducation populaire par la lecture publique,

Considérant que les élus de la ville de Raismes ont la volonté politique de rendre du pouvoir d'achat aux administrés et de favoriser l'accès à la lecture et la culture pour tous,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de rendre gratuits l'abonnement, l'emprunt de livres, documents à la médiathèque Louis Aragon pour les Raismois et les habitants de la Porte du Hainaut à partir du 1er janvier 2023

DECIDE de continuer à proposer un abonnement à 13 euros pour les extérieurs de plus de 18 ans et un abonnement à 10 euros pour les moins de 18 ans

MODIFIE en ce sens le règlement intérieur de la médiathèque

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la réalisation de ce projet

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

